



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

SEANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE
DE LA VALLEE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA
M.R.C., AU 630 RUE RICHELIEU, A BELOEIL, LE JEUDI 4
AOUT 1988, A 20H00.

Etaient présents:

Monsieur Honorius Charbonneau, préfet
Monsieur André-Guy Trudeau, préfet suppléant
Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur Georges Florès, conseiller
Monsieur René Gendron, conseiller
Monsieur Pierre Beauregard, conseiller suppléant
Monsieur Denis Viens, conseiller suppléant
Monsieur Robert Brunet, conseiller suppléant
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller
Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier

Etaient absents:

Monsieur Michel Chapdelaine, conseiller
Monsieur Marcel Dulude, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Monsieur Marcel Lacoste, conseiller (remplacé par
Pierre Beauregard)
Monsieur Jacques Martin, conseiller (remplacé par
Denis Viens)
Monsieur Paul-André Perreault, conseiller (remplacé par
Robert Brunet)
Monsieur Frédéric Trépanier, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du
2 juin 1988 telle qu'ajournée au 22 juin 1988
3. Schéma d'Aménagement
4. Amendements au règlement de contrôle intérimaire :
avis de motion
5. Enfouissement de matériaux secs : Sablix
6. Enfouissement des déchets : Miron
7. Marina Saint-Denis - Saint-Ours : interventions en
zone inondable
8. M.L.C.P. avis d'intervention : parc du mont Saint-
Bruno
9. Règlements d'emprunts : demandes d'avis
10. S.M.D. : projet de nettoyage et de reboisement des
rives
11. Bureau de Tourisme de Chambly : offre d'adhésion
12. Gestion des déchets



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

13. Bordereau des comptes à payer
14. Correspondance
15. Affaires publiques
16. Divers
17. Clôture de la séance

POINT 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

88-1248

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Julien Bussière
APPUYE PAR Monsieur Georges Florès

ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé par le secrétaire-trésorier en y ajoutant les points suivants :

- 7.1 Restau-Bar à Chambly
- 12.1 Site d'enfouissement sanitaire de la M.R.C. de Lajemmerais

ADOpte A L'UNANIMITE

De plus, à cause de la présence de nombreux citoyens de Saint-Antoine-sur-Richelieu, les membres du Conseil conviennent d'étudier le point 12 immédiatement après le point 4.

POINT 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 1988 TELLE QU'AJOURNEE AU 22 JUIN 1988

88-1249

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Georges Florès
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 1988 telle qu'ajournée au 22 juin 1988, soit et est adopté tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 3. SCHEMA D'AMENAGEMENT

Le directeur général informe les membres du Conseil que le Schéma n'a pas encore été soumis au C.O.M.P.A.D.R., ce dernier n'ayant pas siégé ni à la fin de juin, ni en juillet. Ainsi, il devrait être déposé au C.O.M.P.A.D.R. pour la réunion du 17 août.

Par ailleurs, le Comité "ad hoc" sur la publication du Schéma soumet un projet de document, commenté par monsieur André Monet, graphiste.

Suite à cette présentation, la résolution suivante est proposée :

88-1250

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin
APPUYE PAR Monsieur René Gendron



No de résolution
ou annotation

88-1250
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

ET RESOLU D'accepter le projet du document Schéma d'Aménagement tel que présenté par le Comité "ad hoc" sur la publication du Schéma.

ADOpte A L'UNANIMITE

**POINT 4. AMENDEMENTS AU REGLEMENT DE CONTROLE
INTERIMAIRE : AVIS DE MOTION**

Le directeur général informe les membres du Conseil de la nécessité d'adopter un règlement d'amendements au règlement de contrôle intérimaire afin que ce dernier soit conforme au Schéma d'Aménagement.

A ce titre, un avis de motion est déposé :

88-1251

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRESENTES DONNE PAR MONSIEUR GEORGES FLORES QU'A UNE PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL SERA PROPOSE POUR ADOPTION UN REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DE CONTROLE INTERIMAIRE AFIN DE RENDRE CE DERNIER CONFORME AU SCHEMA.

Donné ce jour par monsieur Georges Florès.

POINT 5. ENFOUISSEMENT DE MATERIAUX SECS : SABLIX

Le directeur général informe les membres du Conseil qu'il s'agit d'une activité non conforme au règlement de contrôle intérimaire mais qui est toutefois reconnue dans le Schéma d'Aménagement.

A ce titre, les amendements au règlement de contrôle intérimaire, tels que soumis au point 4, permettront la poursuite à l'activité demandée et ce, lorsque le règlement d'amendements sera en vigueur.

POINT 6. ENFOUISSEMENT DES DECHETS : MIRON

Il s'agit d'une demande de participation financière de la part de la "Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal", afin de défrayer les honoraires professionnels engendrés lors de la requête contestant la demande d'augmentation des coûts de disposition formulée par la ville de Montréal.

88-1252

ATTENDU QUE la ville de Montréal a présenté une demande d'augmentation des coûts de disposition des déchets à la carrière Miron;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal, ainsi que plusieurs municipalités, ont contesté ladite demande;

ATTENDU QU'elles ont obtenu gain de cause et qu'à ce titre, la Régie sollicite, de la part de notre M.R.C., une participation financière pour défrayer les honoraires professionnel reliés à la contestation;

ATTENDU QUE sur notre territoire, des municipalités ont contesté individuellement la demande de hausse des coûts;



No de résolution
ou annotation

88-1252
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE ce ne sont pas toutes les municipalités de notre territoire qui disposent leurs déchets à la carrière Miron

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU DE demander à la Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal de faire parvenir leur demande à chacune des municipalités concernées sur notre territoire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 7. MARINA SAINT-DENIS - SAINT-OURS :
INTERVENTIONS EN ZONE INONDABLE

88-1253

ATTENDU QUE la compagnie Kiltelchine Corp. a réalisé des travaux de creusage dans une zone inondable aux limites de Saint-Denis, dans la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, et de Saint-Ours, dans la M.R.C. du Bas-Richelieu;

ATTENDU QU'une activité d'accostage de bateaux y est maintenant exercée;

ATTENDU QUE ces interventions, en plus d'avoir été réalisées sans permis, dérogent aux articles 8.2.5 et 10.2.7 du règlement de contrôle intérimaire;

ATTENDU QU'une mise en demeure a été signifiée par le fonctionnaire désigné de la M.R.C. afin que cessent tous travaux et toutes activités;

ATTENDU QUE l'activité persiste et que les lieux n'ont pas été remis à leur état d'origine;

ATTENDU QUE lesdites interventions dérogent également aux dispositions réglementaires en la M.R.C. du Bas-Richelieu

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU DE soumettre le dossier à notre conseiller juridique, Me Armand Poupert, afin qu'il prenne les dispositions qui s'imposent.

QUE les actions juridiques soient entreprises conjointement avec la M.R.C. du Bas-Richelieu, également concernée.

ADOPTE A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

88-1254

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

7.1 Restau-Bar à Chambly

ATTENDU QUE le commerce Restau-Bar dans la ville de Chambly a réalisé une terrasse dans la rive;

ATTENDU QU'une telle intervention va à l'encontre des dispositions de l'article 7.2.1 du règlement de contrôle intérimaire;

ATTENDU QU'une mise en demeure a été signifiée à l'intervenant, par le fonctionnaire désigné de la M.R.C.;

ATTENDU QUE le contrevenant n'a pas donné suite à ladite mise en demeure;

ATTENDU QUE l'intervention déroge également aux dispositions de la réglementation d'urbanisme de la ville de Chambly

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin
APPUYE PAR Monsieur Julien Bussière

ET RESOLU DE mandater Me Conrad Delisle, conseiller juridique, afin qu'il entreprenne, conjointement avec la ville de Chambly, les démarches nécessaires auprès du contrevenant.

ADOpte A L'UNANIMITE

**POINT 8. M.L.C.P. AVIS D'INTERVENTION : PARC DU MONT
SAINT-BRUNO**

88-1255

ATTENDU QUE conformément à l'article 149 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a adressé, au Conseil, une demande d'avis de conformité;

ATTENDU QUE ladite demande porte sur la réfection des infrastructures d'égout et d'aqueduc pour la Maison Murray située dans le parc du Mont Saint-Bruno;

ATTENDU QUE ladite intervention ne va ni à l'encontre des dispositions du règlement de contrôle intérimaire, ni à l'encontre des orientations du Schéma d'Aménagement

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Georges Florès
APPUYE PAR Monsieur Pierre Beauregard

ET RESOLU QUE le conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu informe le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, monsieur Yvon Picotte, que l'intervention proposée est conforme et aux dispositions du règlement de contrôle intérimaire, et aux objectifs du Schéma d'Aménagement.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

POINT 9. REGLEMENTS D'EMPRUNTS : DEMANDES D'AVIS

9.1 Règlements d'emprunts #88-462, #88-461, #88-459,
#88-466 et #88-465, de la ville de Chambly

Règlement #88-462

88-1256

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 27 juin 1988 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation d'équipements municipaux situés en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Georges Florès
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #88-462 de la ville de Chambly.

ADOpte A L'UNANIMITE

Règlement #88-461

88-1257

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 4 juillet 1988 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;



No de résolution
ou annotation

88-1257
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur l'acquisition de propriétés situées en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Georges Florès
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #88-461 de la ville de Chambly.

ADOpte A L'UNANIMITE

Règlement #88-459

88-1258

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 15 juillet 1988 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux dans les prolongements de rues existantes situées en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Georges Florès
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #88-459 de la ville de Chambly.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

Règlement #88-466

88-1259

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 26 juillet 1988 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux dans des rues existantes situées en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Georges Florès
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #88-466 de la ville de Chambly.

ADOpte A L'UNANIMITE

Règlement #88-465

88-1260

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 15 juillet 1988 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;



No de résolution
ou annulation

88-1260
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux dans des rues existantes situées en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Georges Florès
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #88-465 de la ville de Chambly.

ADOpte A L'UNANIMITE

9.2 Règlement d'emprunt #E-342, de la ville d'Otterburn Park

88-1261

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 18 juillet 1988 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux d'un stationnement situé en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Georges Florès
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #E-342 de la ville d'Otterburn Park.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

**9.3 Règlements d'emprunts #773 et #770-A, ville de
Mont Saint-Hilaire**

Règlement #773

88-1262

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 23 juin 1988 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux dans des rues existantes situées en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

**IL EST PROPOSE PAR Monsieur Georges Florès
APPUYE PAR Monsieur René Gendron**

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #773 de la ville de Mont Saint-Hilaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

Règlement #770-A

88-1263

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 7 juillet 1988 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;



No de résolution
ou annotation

88-1263
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux pour l'Hôtel de Ville situé en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Georges Florès
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #770-A de la ville de Mont Saint-Hilaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 10. S.M.D. : PROJET DE NETTOYAGE ET DE REBOISEMENT DES RIVES

88-1264

ATTENDU QUE notre Schéma d'Aménagement souligne l'importance d'intervenir le long des rives de la rivière Richelieu;

ATTENDU QUE la majorité des municipalités du territoire a adhéré à l'ancien programme Berges Neuves axé dans un premier temps sur le nettoyage des rives;

ATTENDU QUE ledit programme a été abandonné par le Gouvernement et que conséquemment, le travail n'a pu être complété sur notre territoire;

ATTENDU QUE la Société montérégienne de développement propose d'intervenir à nouveau le long des rives de certains cours d'eau, dont le Richelieu dans le cadre d'un projet de nettoyage et de reboisement;

ATTENDU QUE, pour ce faire, la Société sollicite la collaboration de notre municipalité régionale de comté

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Georges Florès
APPUYE PAR Monsieur Bertrand Poulin

ET RESOLU D'informer la Société montérégienne de développement que la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie le projet de nettoyage et de reboisement des rives.

QUE la M.R.C. désire agir à titre de partenaire dans la réalisation du projet.

QUE monsieur Pierre Bélanger, directeur général de la M.R.C., soit désigné comme le responsable du dossier sur notre territoire.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

POINT 11. BUREAU DE TOURISME DE CHAMBLY : OFFRE
D'ADHESION

Les membres du Conseil conviennent de ne pas adhérer au Bureau de tourisme de Chambly, n'ayant pas actuellement, de fonds disponibles à cet effet. Le coût d'adhésion est fixé, pour notre M.R.C. à 3 000,00 \$.

POINT 12. GESTION DES DECHETS

(Ce point a été traité chronologiquement après le point 4.)

Le directeur général dépose un tableau synthèse qui présente la situation actuelle quant à la gestion des déchets sur notre territoire. Il souligne qu'un rapport d'appui sera bientôt complété à cet effet.

Face au projet d'entente intermunicipale, la résolution suivante est adoptée :

88-1265

ATTENDU QU'un projet de gestion des déchets implique, au départ, une étude élaborant le système de gestion à privilégier;

ATTENDU QU'une telle étude nécessite la participation financière des municipalités impliquées;

ATTENDU QU'il est essentiel que chacune des municipalités, intéressées à ladite étude, s'engage à défrayer les coûts inhérents;

ATTENDU QUE le Comité "ad hoc" sur la gestion des déchets fera des recommandations quant au type d'étude et aux coûts engendrés pour sa réalisation

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin
APPUYE PAR Monsieur Julien Bussière

ET RESOLU DE faire parvenir, à chacune des municipalités, un canevas quant au type d'étude à réaliser, accompagné d'une estimation des coûts de réalisation.

DE demander à chacune des municipalités de se prononcer, par voie de résolution, sur ses intentions de participer financièrement à la réalisation de l'étude sur le système de gestion des déchets dans le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOpte A L'UNANIMITE

12.1 Site d'enfouissement sanitaire : M.R.C. de Lajemmerais

(Ce point a été traité chronologiquement après le point 4.)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

Le maire de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu dépose au Conseil une pétition signée par 717 citoyens de Saint-Antoine-sur-Richelieu s'opposant à la réalisation d'un site d'enfouissement sanitaire à Calixa-Lavallée dans la M.R.C. de Lajemmerais.

Il dépose, de plus, une résolution de la municipalité appuyant la pétition des citoyens et sollicitant l'appui du Conseil de la M.R.C.

Après avoir entendu les citoyens présents s'exprimer et après avoir discuté de la question, les membres du Conseil adoptent la résolution suivante :

88-1266

ATTENDU la pétition, signée par 717 citoyens de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, s'opposant à la réalisation d'un site d'enfouissement, par la M.R.C. de Lajemmerais, à Calixa-Lavallée;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, par voie de résolution, appuie la pétition et demande au Conseil de la M.R.C. de l'appuyer également;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est conscient de la complexité du dossier;

ATTENDU QU'avant de prendre position, le Conseil désire connaître les raisons qui motivent le choix du site retenu par la M.R.C. de Lajemmerais

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron
APPUYE PAR Monsieur Wildor Vigeant

ET RESOLU de faire parvenir au conseil de la M.R.C. de Lajemmerais une copie de la pétition des citoyens de Saint-Antoine-sur-Richelieu de même qu'une copie de la résolution no. 88-209 de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

DE solliciter auprès des représentants de la M.R.C. de Lajemmerais et du ministère de l'Environnement une rencontre, dans les plus brefs délais, afin de connaître les raisons qui motivent le choix du site.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 13. BORDEREAU DES COMPTES A PAYER

88-1267

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Ferdinand Borremans
APPUYE PAR Monsieur Wildor Vigeant

ET RESOLU QUE le bordereau des comptes à payer #75, de chèque #3117 à chèque #3168 et chèque #S1558 à chèque #S1619 pour un montant total de 48 695,88 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

POINT 14. CORRESPONDANCE

- 1921 25-05-88 Lettre de MONSIEUR LUCIEN REMILLARD, président, S.N.C., nous transmettant deux (2) copies de l'étude en vue de l'exploitation d'un lieu de dépôt de matériaux secs à Saint-Mathieu-de-Beloëil.
- 1922 31-05-88 Lettre de MONSIEUR ANDRE BOURBEAU, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, nous informant de la prolongation au 31 août 1988, pour la date limite de modification de notre Schéma d'Aménagement.
- 1923 31-05-88 Lettre de MONSIEUR FRANCOIS CARON, directeur général, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, relativement aux modifications des lettres patentes de la M.R.C.V.R.
- 1924 01-06-88 Lettre de MONSIEUR ROBERT WEEMAES, directeur général, VILLE DE BELOEIL, relativement aux modifications des lettres patentes de la M.R.C.V.R.
- 1925 03-06-88 Lettre de MONSIEUR J. H. PAGE, sec.-trés., VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant copie de la proposition du règlement #295-6, afin de recevoir nos commentaires et recommandations, si jugés à propos.
- 1926 06-06-88 Lettre de MONSIEUR BERNARD D'AMOUR, attaché à la rédaction, CABINET DU PREMIER MINISTRE, accusant réception de la nôtre du 26 mai 1988 et nous informant que cette dernière a été transmise au M.A.M.
- 1927 10-06-88 Lettre de MONSIEUR YVON BELAIR, sec.-trés., M.R.C. DE DEUX-MONTAGNES, nous transmettant la résolution #107-88 relativement au virage à droite sur feu rouge de circulation.
- 1928 13-06-88 Lettre de MONSIEUR JEAN GIRARD, greffier, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant les modifications à leur règlement #2-87 sur le zonage.
- 1929 13-06-88 Lettre de MONSIEUR BERNARD DAIGNEAULT, directeur général, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant copie authentique de la résolution #88-199, relativement au programme P.A.R.C.Q.
- 1930 13-06-88 Lettre de MONSIEUR ROGER NICOLET, président, U.M.R.C.Q., nous informant sur le processus d'ouverture des lettres patentes.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

- 1931 13-06-88 Lettre de MONSIEUR ROGER NICOLET, président, U.M.R.C.Q., relativement aux schémas d'aménagement qui sont présentement à l'étude au Gouvernement.
- 1932 13-06-88 Copie de la lettre de MONSIEUR JEAN-PIERRE CHARBONNEAU, DEPUTE DE VERCHERES, adressée à MONSIEUR ROBERT BRISSON, ENVIRONNEMENT QUEBEC, relativement à l'entreposage de pneus à Saint-Mathieu-de-Beloëil.
- 1933 13-06-88 Lettre de MONSIEUR BERNARD DAIGNEAULT, directeur général, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant copie authentique de la résolution #88-204 relativement à une demande de MONSIEUR ASTOH SONI pour l'exclusion de la zone inondable pour le secteur central de l'île Goyer.
- 1934 14-06-88 Lettre de MONSIEUR JEAN-GUY ROY, président fondateur, FONDATION JEAN-GUY ROY, nous sollicitant pour un appui financier afin de poursuivre leurs objectifs et aider les jeunes.
- 1935 15-06-88 Lettre de MONSIEUR JEAN-PIERRE CHARBONNEAU, DEPUTE DE VERCHERES, accusant réception de la nôtre du 26 mai dernier, relativement au Schéma d'Aménagement.
- 1936 15-06-88 Lettre de MONSIEUR LEANDRE FLUET, B.R.A. Saint-Bruno-de-Montarville, M.A.P.A.Q., nous rappelant qu'ils n'ont pas reçu les résolutions" relatives à la demande d'intervention gratuite pour les cours d'eau Branche 9 Ruisseau Coderre et Branche des Sept Arpents.
- 1937 16-06-88 Lettre de MADAME HELENE DRAPEAU, greffier, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, demandant l'appui du Conseil de la M.R.C. face à leur règlement #1339.
- 1938 17-06-88 Lettre de MADAME CLAIRE LEVASSEUR, directrice générale, BUREAU DE TOURISME DE CHAMBLY, nous sollicitant pour une cotisation de 3 000,00 \$ afin de devenir membre dudit bureau de tourisme.
- 1939 17-06-88 Lettre et pétition de CITOYENS DES MUNICIPALITES DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU ET SAINT-OURS-SUR-RICHELIEU, s'objectant au projet mis de l'avant par "Les Excavations St-Ours Inc".
- 1940 17-06-88 Lettre de MONSIEUR PIERRE BERNARDIN, sec.-trés., M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant copie de la résolution #88-101, relative à l'accumulation de pneus usagés dans la municipalité de Saint-Amable.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 1941 20-06-88 Lettre de MADAME ANDREE DAIGLE, secrétaire d'élection, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant l'avis public relatif à l'élection partielle pour le conseiller municipal au poste no. 2, tenue le 12 juin dernier.
- 1942 21-06-88 Lettre de MONSIEUR CLAUDE CHAMBERLAND, directeur général et sec.-trés., M.R.C. DE VALLEE-DE-L'OR, nous transmettant copie de la résolution exposant les positions et les décisions officielles des membres du Conseil face au Schéma d'Aménagement.
- 1943 22-06-88 Lettre de MONSIEUR ANDRE BOURBEAU, ministre, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, nous transmettant un exemplaire de l'énoncé de la politique sur l'avenir des municipalités régionales de comté.
- 1944 22-06-88 Lettre de MONSIEUR MICHEL LAVOIE, directeur général, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant les plans d'infrastructures relatifs à leur dossier sur la révision du zonage agricole, secteur boul. Champlain.
- 1945 22-06-88 Lettre de MONSIEUR JEAN GIRARD, greffier, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant les documents relatifs au Programme Particulier d'urbanisme de la ville.
- 1946 23-06-88 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffier, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, demandant l'appui du Conseil de la M.R.C. face à leur règlement #773.
- 1947 23-06-88 Lettre de MONSIEUR JEAN-LOUIS MARTEL, directeur général, SOCIETE POUR LA RECHERCHE ET LA FORMATION EN MONTEREGIE, nous transmettant un document portant sur la stratégie de la réalisation du bilan scientifique de même qu'un bref rapport des activités de leur société.
- 1948 23-06-88 Lettre de MONSIEUR RAYMOND L'ITALIEN, directeur général, U.M.Q., nous informant que le congrès se déroulera à Montréal.
- 1949 23-06-88 Lettre de MONSIEUR ULRIC BLACKBURN, président, U.M.Q., nous transmettant le cahier du congrès 1988.
- 1950 27-06-88 Lettre de MONSIEUR GEORGES FLORES, maire, VILLE DE CHAMBLY, relativement à l'entente concernant l'exploitation d'un système de gestion des déchets.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

Livre des délibérations F.M. - Formules Municipales Liée, Farnham (Québec) - no 5614-PIST

- 1951 27-06-88 Lettre de MONSIEUR JEAN GIRARD, greffier, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant copie de la résolution #88-224 nommant monsieur Claude Lavigueur à titre de représentant au sein du C.C.A.
- 1952 27-06-88 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, sec.-trés., M.R.C. HAUT-RICHELIEU, nous transmettant, à titre d'information, copie certifiée conforme de la résolution #2180-88, relative à l'appui pour le prolongement de l'autoroute 30.
- 1953 27-06-88 Lettre de MONSIEUR PAUL RATHE, greffier, VILLE DE CHAMBLY, demandant l'appui du Conseil de la M.R.C. face au règlement d'emprunt #88-462.
- 1954 27-06-88 Lettre de MONSIEUR CLEMENT VAUTOUR, directeur général, M.R.C. DES MASKOUTAINES, nous demandant de lui faire connaître la richesse foncière uniformisée, au 1er janvier 1988, relativement aux municipalités anciennement membres des corporations de comté de Saint-Hyacinthe et de Richelieu.
- 1955 28-06-88 Lettre de MONSIEUR MICHEL LEDUC, trésorier, REGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DECHETS, relativement à l'enfouissement des déchets à la Carrière Miron.
- 1956 30-06-88 Lettre de MADAME ELAINE SIMARD, relationniste, SOCIETE POUR LE PROGRES DE LA MONTEREGIE, invitant le préfet à une importante conférence de presse concernant la brochure "La Montérégie... une région pleine d'énergie".
- 1957 04-07-88 Lettre de MONSIEUR DENIS LEMELIN, coordonnateur du secteur, SYNDICAT DES POSTIERS DU CANADA, demandant l'appui de la M.R.C. face à la "Pétition Nationale pour préserver et améliorer notre service postal".
- 1958 04-07-88 Lettre de MADAME DANIELLE CHEVRETTE, directrice générale, S.M.D., nous transmettant copie d'une demande de subvention pour un vaste projet de nettoyage et de reboisement des rives de certains cours d'eau de la Montérégie.
- 1959 04-07-88 Lettre de MONSIEUR PAUL RATHE, greffier, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant copie conforme de la résolution no. 88-461 relative à l'acquisition de deux propriétés, de même qu'un emprunt obligataire au montant de 250 000 \$ et à l'imposition d'une taxe spéciale à cette fin.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

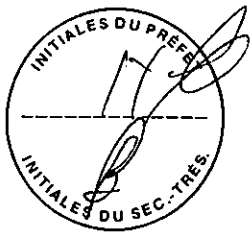
- 1960 04-07-88 Lettre de MONSIEUR DENIS DESAUTELS, trésorier-contrôleur adjoint, VILLE DE BELOEIL, concernant le loyer de la Maison Villebon pour l'année 88-89 et nous indiquant que le prix du loyer sera majoré de 0,99 \$ le pied carré à compter du 1er juillet 1988.
- 1961 06-07-88 Lettre de MONSIEUR RENE GOSSELIN, aménageur, COMITE DES SITES D'ENFOUISSEMENT, demandant nos commentaires concernant les positions du Comité sur les sites d'enfouissement.
- 1962 06-07-88 Lettre de MADAME CECILE CLEROUX, directeur général, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, répondant à la demande d'information du C.C.A. concernant le périmètre d'urbanisation à Saint-Basile-le-Grand.
- 1963 07-07-88 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffier, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, demandant l'appui du Conseil de la M.R.C. face à leur règlement no. 770-A.
- 1964 07-07-88 Lettre de MADAME JEANNETTE LEMAIRE, sec.-trés., MUNICIPALITE DE McMASTERVILLE, nous transmettant copie de la résolution no. 88-121 relative à l'exploitation d'un système de gestion des déchets par la M.R.C.V.R.
- 1965 08-07-88 Lettre de MONSIEUR ANDRE B. BOISVERT, sec.-trés., M.R.C. DE VAUDREUIL-SOULANGES, nous transmettant copie de la résolution #88-45 relativement à la modification des lettres patentes.
- 1966 08-07-88 Copie conforme d'une lettre adressée à MONSIEUR DANIEL ST-GERMAIN, de la firme MORIN, ROY, DESILETS & ASSOC., par MADAME HELENE LORD de SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL concernant le retard des mises à jour depuis le dépôt des rôles d'évaluation foncières et de valeurs locatives 1988.
- 1967 11-07-88 Lettre de MONSIEUR PAUL-ANDRE PERREAULT, maire, VILLE DE CARIGNAN, sollicitant la M.R.C. afin d'offrir un don, un prix ou un cadeau à leur 1er Omnium de Golf mixte.
- 1968 11-07-88 Lettre de MONSIEUR JEAN GIRARD, greffier, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant une nouvelle copie conforme de la résolution #88-254, une erreur s'étant glissée dans la transcription de celle-ci, et ce, relativement au règlement U-72.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 1969 11-07-88 Lettre de MONSIEUR J. H. PAGE, sec.-trés., VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant copie de l'avis public publié dans l'Oeil Régional relativement au résultat de l'élection partielle tenue cette année, ainsi qu'une copie du rapport adressé au conseil municipal à ce sujet.
- 1970 13-07-88 Lettre de MONSIEUR MICHEL FRENET, direc. général, U.M.R.C.Q., nous transmettant copie du mémoire présenté à la ministre de la Santé et des Services sociaux, intitulé: "Rapport de la commission Rochon".
- 1971 14-07-88 Lettre de MADAME ANDREE TURENNE, sec.-trés. adj., M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant copie de leur schéma d'aménagement, entré en vigueur le 3 juin dernier.
- 1972 14-07-88 Copies de lettres envoyées par MADAME MONIQUE BEAUDRY, sec.-trés., ST-MATHIEU-DE-BELOEIL, concernant le cas de dépôt de pneus de "Les pneus Inter-Québec".
- 1973 14-07-88 Lettre de MONSIEUR PAUL RATHE, greffier, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant copie conforme de la résolution #88-1368 nommant monsieur Christian Cléroux représentant de la ville au sein du C.C.A.
- 1974 15-07-88 Lettre de MONSIEUR PAUL RATHE, greffier, VILLE DE CHAMBLY, demandant l'appui du Conseil de la M.R.C. face à leur règlement #88-459.
- 1975 15-07-88 Lettre de MONSIEUR PAUL RATHE, greffier, VILLE DE CHAMBLY, demandant l'appui du Conseil de la M.R.C. face à leur règlement #88-465.
- 1976 15-07-88 Lettre de MONSIEUR ANDRE LAFORTE, direc. régional, M.L.C.P.Q., nous transmettant un avis d'intervention au Parc du Mont St-Bruno, en vue d'obtenir une opinion de la M.R.C. sur la conformité de ce projet.
- 1977 18-07-88 Lettre du DIRECTEUR DU CEC DE ST-HYACINTHE, EMPLOI ET IMMIGRATION CANADA, nous informant que notre demande de contribution soumise dans le cadre du programme Défi '88 a été approuvée.
- 1978 18-07-88 Lettre de MONSIEUR RAYMOND LEROUX, dir. gén., S.T.I.Q., nous transmettant leur rapport annuel de la première année d'opération du projet-pilote Sous-Traitance Industrielle, Qc.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 1979 18-07-88 Lettre de MADAME GISELE COLLETTE, sec.-trés., SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution #88-187, et ce, mandatant la M.R.C. à agir de nouveau dans le dossier de les Légumes K.L. du Canada Limitée.
- 1980 18-07-88 Lettre de MONSIEUR J.H. PAGE, sec.-trés., VILLE D'OTTERBURN PARK, demandant l'appui du Conseil de la M.R.C. face à leur règlement #E-342.
- 1981 18-07-88 Lettre de MADAME LORRAINE GOYETTE, conseillère en développement industriel, M.I.C.Q., nous transmettant la liste des entreprises manufacturières de la M.R.C.V.R.
- 1982 19-07-88 Lettre de MONSIEUR HONORIUS CHARBONNEAU, président, S.M.D., accusant réception de la nôtre du 30 juin dernier concernant l'accumulation de pneus usagés à Saint-Amable et nous informant de leur appui.
- 1983 20-07-88 Lettre de Me ARMAND POUPART, POUPART & POUPART AVOCATS, nous transmettant copie du jugement déclaratoire adressé par les légumes K.L. du Canada Ltée. et nous informant qu'ils nous tiendront au courant des moindres développements qui se produiront.
- 1984 21-07-88 Lettre de MONSIEUR FRANCOIS LAMARRE, responsable du marketing, M.E.Q., nous transmettant le répertoire 1988-1989 de la formation à distance présentant les cours offerts par la Direction des cours par correspondance du ministère de l'Education.
- 1985 21-07-88 Lettre de MONSIEUR JEAN-CLAUDE FORTIN, secrétaire de la Commission et directeur de la toponymie officielle, COMMISSION DE TOPONYME, nous transmettant une publication intitulée: "Guide odonymique du Québec".
- 1986 21-07-88 Lettre de MONSIEUR PAUL RATHE, greffier, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant copie conforme de la résolution #88-07-21 relativement au mandat donné à la M.R.C.V.R. pour le programme P.A.R.C.Q.
- 1987 25-07-88 Copie conforme de la lettre adressée à MADAME CAROLE BEDARD PICARD, sec.-trés., KILTELCHINE CORP., par MONSIEUR ANDRE LAFORTE, M.L.C.P., l'avisant que les travaux de creusage sans autorisation, lots P-147, 148, 149, cadastre de la paroisse St-Ours et le lot P-1, cadastre de la paroisse de St-Denis, contreviennent à la Loi sur les Pêcheries, article 31.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

1988 25-07-88 Lettre de MONSIEUR JEAN CANTIN, président, SOCIÉTÉ POUR LE PROGRES DE LA MONTERÉGIE, nous transmettant une brochure intitulée: La Montérégie... Une région pleine d'énergie.

Publications du mois de juin 1988

Gazette Officielle du Québec	no. 19 11 mai 1988
Réflexion de l'A.Q.O.R.C.D. relativement à l'éventuelle politique gouvernementale en matière de développement régional	Québec 1988
Gazette Officielle du Québec	no. 20 18 mai 1988
Aménagement et Urbanisme - Les Plans d'aménagement d'ensemble	
Muni-Express	Spécial - mai 1988
Gazette Officielle du Québec	Index, Janvier - mars 1988
Gazette Officielle du Québec	no. 21 25 mai 1988
Les Affaires Culturelles - Bilan, action, avenir	30 mai 1988
Quorum	vol. 13, no. 4 juin 1988
Info +	vol. IX, no. 14 le 1er juin 1988
Urba	vol. 9, no. 4 juin 1988
L'Express Montérégie	no. 28 juin 1988
Gazette Officielle du Québec	no. 22 1er juin 1988
Les notes du C.E.T. - Le tourisme ethno-culturel	vol. 8, no. 4 mai 1988
Programme d'aide en énergie	novembre 1987
Info +	vol. IX, no. 15 9 juin 1988
Municipalité	juin 1988
L'Informatiq	vol. 1, printemps 1988 5e année
Bulletin municipal	vol. VIII, no. 1 p. 611 à 644, mars 1988
Les Etats généraux de l'aménagement au Canada	



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

Contrôler les conversions	
La Revue Municipale	vol. 66, no. 6 juin 1988
Gazette Officielle du Québec	no. 23 juin 1988
Communication - Québec	vol. 2, no. 10 juin 1988
Liaison Loisirs	vol. 1, no. 7 mai-juin 1988
Les municipalités régionales de comté : - Un avenir maintenant adapté à chaque milieu	
L'Express Montérégie	no. 28 juin 1988
Affaires Montérégiennes	juin 1988
Gazette Officielle du Québec	no. 24 8 juin 1988
M.R.C. et municipalités : vers une union libre?	
Info +	vol. IX, no. 16
Orchestrer une stratégie gagnante	congrès 1988
La Maîtresse de l'Energie	juin 1988
Loisir Rive-Sud	no. 48 21 juin 1988
Gazette Officielle du Québec	no. 25 15 juin 1988
Mini-Scribe	21 juin 1988
Salmo Salar	vol. 11, no. 3 été, juin 1988
L'accès	vol. 3, no. 4 juin 1988
Profit\$	vol. 8, no. 1 été 1988
Gazette Officielle du Québec	no. 26 22 juin 1988
Scribe 1988	juin 1988
Fêtes et Festivals	vol. 13, no. 2 été 1988
Recherches Transport	vol. 1, no. 2 mai 1988
Muni-Express	no. 6 juin 1988



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

Le Contact

Commission municipale du Québec
- Rapport annuel 1987-1988

Gazette Officielle du Québec

no. 27
29 juin 1988

POINT 15. AFFAIRES PUBLIQUES

Aucune intervention de la part du public, des citoyens de Saint-Antoine-sur-Richelieu s'étant auparavant exprimés lors du point 12. "Gestion des déchets".

POINT 16. DIVERS

Aucun sujet n'a été ajouté à ce point.

POINT 17. CLOTURE DE LA SEANCE

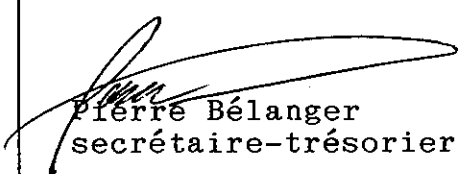
88-1268

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Pierre Beauregard
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU QUE la séance soit et est close, tous les points de l'ordre du jour ayant été épuisés.

Il est 22 h 10.

ADOpte A L'UNANIMITE


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier


Honorius Charbonneau
préfet



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**